

À Strasbourg la liesse populaire battit son plein à l'annonce du mariage en la cathédrale. Un mariage par procuration puisque le Roi ne se déplaçait pas et c'est le fils de feu le Régent, Louis d'Orléans, qui prit la place du Roi.

Dans ses dernières recommandations à sa fille Stanislas Leszczynski lui murmura : « Il y a des gens que l'on hait et que l'on aime sans savoir pourquoi. Envers les premiers c'est une injustice, envers les autres c'est une faiblesse. » La voici armée pour affronter Versailles.

Ce 15 août 1725, Strasbourg fête le mariage et aussi l'illusion d'une promesse d'un fabuleux destin.

À son arrivée à Versailles, Maria sait ce qu'on attend d'elle : qu'elle donne une descendance au Roi et rien d'autre. Pour remplir son devoir dynastique son lit sera plus large que celui du Roi. De ses dix enfants plusieurs mourront trop tôt et le seul descendant mâle, Louis de France, meurt avant son père à 36 ans. Il ne porta pas la couronne mais il sera le père de trois rois de France : Louis XVI qui mourra sur l'échafaud, Louis XVIII après l'aventure napoléonienne et Charles X qui lui succédera.

Apparaître dans la simplicité, c'est ce que désire cette reine qui fait de la discrétion son signe distinctif et de son goût pour la musique son loisir favori. Mozart, déjà adulé pour ses capacités au clavier, et Farinelli pour sa voix de castrat, sont invités par la Reine pour se produire à Versailles pendant que son époux se vautre dans le péché charnel avec la Marquise de Pompadour.

Stanislas s'était d'abord installé à Chambord, puis avait rejoint le duché de Lorraine que lui avait transmis le Roi avant de le lui

reprendre à son décès. Il exprimera son goût pour les arts et l'architecture à Lunéville et à Nancy, magnifiée par la place éponyme.

Après la mort de son fils et de son père, Maria décède à 65 ans en laissant le souvenir de quelqu'un qu'on ne remarquait pas.

Vingt-cinq ans avant la révolution qui guillotina son petit-fils, elle dira : « C'est une chose que d'être reine. Hélas, pour peu que les choses continuent d'aller comme elles vont, on nous dépouillera bientôt de cette incommodité. » Une visionnaire en quelque sorte.

En se remémorant toute cette histoire, le docteur Théophile Will se prit à penser qu'à cette époque déjà, la Cour de France entretenait avec l'Alsace une relation paradoxale. Autant il pensait qu'il eût été normal que l'on procédât à un mariage par procuration s'il avait lieu en terre étrangère - le protocole le confirmait - autant, s'agissant d'un mariage en France, on était en droit de se demander si cette terre éloignée n'était pas déjà considérée comme « un autre territoire » pas complètement français, de l'autre côté des Vosges lointaines, pour justifier l'absence du Roi.

*(à suivre)*